



Indemnité incapacité de travail

Par guppy72

bonjour,

j'ai vraiment besoin d'aide car ni la sécu, ni l'inspection n'est capable de me dire clairement a quoi j'ai le droit , et je ne sais plus vers qui me tourner .

je travaille depuis 14 ans dans une entreprise de plasturgie.

je suis en arrêt maladie professionnelle depuis le 10 octobre 2013, cet arrêt a pris effet alors que j 'étais en mi temps parentale donc mes indemnités journalière versées par la sécurité sociale sont basées sur mon salaire de mi temps parentale , mais depuis le 24 juin 2014 mon mi temps a pris fin donc je reprend mon contrat temps plein ,(je suis toujours en arrêt) . La sécurité sociale ne refaisant pas le calcul sur mon temps pleins, je souhaiterais savoir si mon employeur ou la prevoyance se doit de faire le complément de salaire ?.

Car je ne bénéficie d'aucun complément depuis cette date , ni de mon employeur, ni de la part de la prévoyance a laquelle elle cotise.(je n'ai que mes indem de sécu 530 ? donc une grosse perte de revenus.

merci d'avance pour vos réponse .